Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260605-DEL202606008-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 05/06/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/05/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 19 **POUVOIRS :** 7
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Élodie BOUTARD, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBREE, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Mickaël DAUDIN, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Laurent KERIVEL à Marie-Hélène AUBREE, Florence GOURMELEN à Grégory LANCELOT, Mickaël TANGUY à Cyrille BARON, Angélique GROSSI à Alexandra PILLING, Yanis NICOLAS à Elodie BOUTARD, Fabienne HEMERY à Mickaël DAUDIN, Bacha JARI à Loïc HERVOIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Élodie BOUTARD

Aménagement du Territoire
2026.06.008 AVENANT N° 2 À LA CONVENTIOND'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DE VHBC

Rapporteur : Jean-Marie LANGE

Vu la délibération 2021-02-050 du 18 mars 2021 relative à la convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain »
Vu la délibération 2022-07-117 du 29 septembre 2022 approuvant la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté,
Vu la délibération 2024-05-093 du 26 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté,
Vallons de Haute Bretagne Communauté a cosigné sa convention d'Opération de Revitalisation du Territoire le 11 octobre 2022 avec les communes de Guichen-Pont-Réan, Guipry-Messac et Val d'Anast, l'Etat ainsi que d'autres partenaires tels que la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des Territoires, qui sont susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part aux opérations prévues par la convention.
Depuis la signature de la convention d'ORT, Vallons de Haute Bretagne Communauté a étendu une première fois ce dispositif dans le cadre de l'avenant n°1, avec l'intégration de la commune de Goven en mars 2025. 3 autres modifications ont été apportées dont une sur la fiche action n°50 à Guichen, ainsi que l'extension des périmètre ORT de Messac et de Maure de Bretagne.
Depuis ce premier avenant, les projets de territoire ont connu des avancées significatives et la finalisation de plusieurs actions ont permis aux communes de se projeter vers de nouvelles perspectives.
À ce titre, début 2025, les quatre communes de l'ORT ont pu proposer l'ajout ou la modification d'actions, dans une logique de continuité des projets déjà menés.
Ainsi, en accord avec l'ensemble des signataires de l'ORT, le présent avenant propose plusieurs modifications.
La première est la mise à jour de la fiche action n° 58 « Imaginer demain » à Goven qui prévoit une étude de programmation pour la réhabilitation et la rénovation énergétique de l'ancien espace jeunes.
Par ailleurs, il est proposé l'ajout de deux nouvelles actions pour les communes de Guichen et Guipry-Messac :

- L'action n° 59 « Végétalise ta cour » dans le centre-bourg de Guichen prévoit la végétalisation des cours de l'école publique Jean Charcot. Ce projet permettra de lutter contre les îlots de chaleur, de garantir une répartition plus égalitaire des enfants dans la cour et de proposer de nouveaux lieux d'apprentissage et d'épanouissement. Les travaux se déclineront en 2 tranches : l'une à l'été 2026 et l'autre à l'été 2027.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260605-DEL202606008-DE

- L'action n° 60 « Le gîte d'étape » sur le port de Guipry-Messac a pour but de rénover le gîte d'étape situé square de la Liberté, en bord de Vilaine. Ce bâtiment ancien assez vétuste nécessite des travaux de modernisation notamment pour proposer des chambres individuelles plutôt qu'un dortoir ainsi que l'amélioration des performances énergétiques.

Monsieur le Maire précise que la fiche est ainsi ouverte, mais cela ne veut pas dire que la réalisation de la fiche n° 58 sera lancée de suite : la réflexion n'est pas mûre.
Nathalie BERTHO apporte des précisions sur la mise en place des dispositifs ORT par le gouvernement et leur devenir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve la mise à jour de l'action n° 58 à Goven et l'intégration de deux nouvelles actions sur les communes de Guichen Pont-Réan et Guipry-Messac à l'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté,**
- **Approuver l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre,**
- **Autorise le Président de VHBC à solliciter et signer tout financement en lien avec le présent avenant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

La secrétaire de séance,
Elodie BOUTARD

